

422BP VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur du Produit et Autres Moyens d'Identification

**Nom du Produit :** 422BP**Autres Moyens d'Identification :** Vernis Silicone Modifié de Tropicalisation Pur / Pure  
Silicone Modified Conformal Coating**N° de Pièces Connexes :** 422BP-4L, 422BP-20L

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Vernis de tropicalisation**Usage contre-indiqué :** Non disponible

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-800-340-0773**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**COURRIEL :** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**WEB :** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente) :** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)

**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7**CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**



**422BP**
**VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger par Aspiration	1	Danger	Santé
Cancérogénicité	2	Attention	Santé
Toxicité pour la Reproduction	2	Attention	Santé
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Répétées	2	Attention	Santé
Liquide Inflammable	3	Attention	Flamme
Irritation Oculaire	2A	Attention	Exclamation
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité pour Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Toxicité Aiguë Cutanée <sup>a)</sup>	4	Attention	Exclamation
Toxicité Aiguë Inhalation <sup>a)</sup>	4	Attention	Exclamation
Dangers pour le Milieu Aquatique Chronique	3	Aucune	Aucun

*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.


a) Classification CLP Annexe VI mandatée

**Éléments d'Étiquette**

Mention	<b>DANGER</b>
Symboles	Mention de Danger
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H351 : Susceptible de provoquer le cancer H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (oreilles internes, foie, lrein) à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée.
	H226 : Liquide et vapeur inflammables

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR***Continuation...*

<b>Symboles</b>	<b>Mention de Danger</b>
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H335 : Peut irriter les voies respiratoires H312 + H332 : Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation
<i>Aucun symbole</i>	H412 : Nocif pour les organismes aquatiques
<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors portées des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP**
**VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR**
*Continuation...*

<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée, ou de la mousse pour l'extinction.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.
P303 + P361 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 + P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation, locale, régionale, nationale et internationale.

**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

<b>Autres Critères</b>	<b>Mention de Danger/ Conseils de Prudence</b>	<b>Mention</b>	<b>Symboles</b>
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	Sans objet	Sans objet

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
1330-20-7	xylène (mélange d'isomères)	30-60%
100-41-4	éthylbenzène	5-10%
108-88-3	toluène	0.1-1%

**Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition**Code SGH : Conseils de Prudence***EN CAS D'INGESTION**

P301 + P310 + P331, P308 + P313

**Symptômes Immédiat***sensation de brûlure, douleurs abdominales, nausée et maux de tête (voir aussi les symptômes pour l'inhalation)***Intervention**

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux)**

P303 + P361 + P352, P332 + P313, P308 + P313, P363

**Symptômes Immédiat***rougeur, peau sèche, irritation***Intervention**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau ou se doucher.

En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR***Continuation...*

<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340, P312, P308 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>irritation des voies respiratoires, toux, étourdissement, somnolence, maux de tête (en cas de surexposition extrême : nausée, perte de conscience)</i>
<b>Intervention</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
<b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b>	P305 + P351 + P338, P337 + P313
<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>rougeur, irritation sévère, douleur, vision floue</i>
<b>Intervention</b>	Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.  Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**

<b>Moyens d'extinctions</b>	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool, ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.  Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.
<b>Danger Spécifiques</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.  Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.
<b>Produits de Combustion</b>	Produit des oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ).
<b>Pompier</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel****Protection Individuelle**

Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.

**Précautions à Prendre pour l'Intervention**

Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards et aérosols.

**Précautions pour l'Environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.

**Méthode de Confinement**

Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).

**Méthode de Nettoyage**

Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Essuyer les résidus avec des serviettes essuie-tout et placer les serviettes sales dans le récipient à déchets. Laver la zone de déversement avec de l'eau et du savon pour éliminer les derniers résidus.

**RECOMMANDATION :** Utiliser un récipient à déchet en acier inoxydable ou en acier au carbone.

**Méthode d'Élimination**

Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**Section 7 : Manutention et Stockage****Prévention**

Tenir hors de portée des enfants.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nue et tout autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éviter le rejet dans l'environnement.

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP**
**VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR**
**Manutention**

Porter des gants de protections, des vêtements de protection, des équipements de protection des yeux et du visage.

Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**Stockage**

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**
**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
xylène (mélange d'isomères)	ACGIH	100 ppm	150 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	100 ppm	Non établi
	Canada AB	100 ppm	150 ppm
	Canada BC	100 ppm	150 ppm
	Canada ON	100 ppm	150 ppm
	Canada QC	100 ppm	150 ppm
éthylbenzène	ACGIH	20 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	100 ppm	Non établi
	Canada AB	100 ppm	125 ppm
	Canada BC	20 ppm (2B)	Non établi
	Canada ON	100 ppm	125 ppm
	Canada QC	100 ppm	125 ppm
toluène	ACGIH	20 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	200 ppm	300 ppm
	Canada AB	50 ppm	Non établi
	Canada BC	20 ppm	Non établi
	Canada ON	20 ppm	Non établi
	Canada QC	100 ppm	150 ppm

*Note* : Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h. (2B) = cancérigène

*Suite de section sur la page suivante*



**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Paramètres de Contrôles****Ventilation**

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

**Equipement de Protection Individuelle****Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau**

Pour des contacts prolongés, porter des gants en alcool polyvinyle, en caoutchouc butyle ou d'autres gants résistant aux produits chimiques.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile, néoprène, PVC ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

**Protection Respiratoire**

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs, aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

**Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

## 422BP

## VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR

## Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

<b>État Physique</b>	Liquide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité<sup>c)</sup></b>	1.2%
<b>Apparence</b>	Claire	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité<sup>c)</sup></b>	7.6%
<b>Odeur</b>	Aromatique	<b>Pression de Vapeur @ 20 °C<sup>c)</sup></b>	1.06 kPa [7.95 mmHg]
<b>Seuil d'Odeur</b>	Non disponible	<b>Densité de Vapeur<sup>b)</sup></b>	>3.16 (Air = 1)
<b>pH</b>	Non disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	0.98
<b>Point de Fusion/ Point de Congélation</b>	Non disponible	<b>Solubilité</b>	Immiscible
<b>Point Initial d'Ébullition<sup>b)</sup></b>	137 °C [279 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Point d'Éclair<sup>a)</sup></b>	24.5 °C [76 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation<sup>b)</sup></b>	500 °C [932 °F]
<b>Taux d'Évaporation</b>	0.86 (ButAc = 1)	<b>Température de Décomposition</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Inflammable	<b>Viscosité @40 °C</b>	<20.5 mm <sup>2</sup> /s

a) les données des FDS des fournisseurs

b) Valeur basée sur xylène (mélange d'isomères)

c) Calculé selon la loi de Raoult et le principe de Le Chatelier

## Section 10 : Stabilité et Réactivité

<b>Réactivité</b>	Non disponible
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, les étincelles, les autres sources d'ignition et les substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	oxydants forts, bases forts, acides forts
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

## 422BP

## VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR

## Section 11 : Données Toxicologiques

## Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition

**Ingestion** Peut provoquer une nausée, une faiblesse, ou des maux de tête (Voir aussi les symptômes pour l'inhalation).

**Peau** Provoque de la peau sèche, rougeur, irritation.

**Inhalation** Peut provoquer une toux, des maux de gorge, une nausée, des maux de tête, de l'étourdissement et de la somnolence. Une surexposition grave peut mener à une perte de conscience.

**Yeux** Provoque de la rougeur, irritation sévère, douleur et vision floue.

**Chronique** L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.

L'exposition à long terme avec une co-exposition à des bruits forts peut entraîner une perte auditive.

L'exposition répétée ou à long terme peut être cancérogène pour l'homme selon des études par inhalation sur rats.

L'ingestion ou l'inhalation de cette peinture, son brouillard, ou ses vapeurs pendant la grossesse peut augmenter les chances de mort fœtale et des anomalies de développement.

## Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
xylène (mélange d'isomères)	4 350 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	5 000 ppm 4 h Rat
éthylbenzène	3 500 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	35 500 mg/m <sup>3</sup> 2 h Souris
toluène	5 580 mg/kg Rat	12 124 mg/kg Lapin	49 g/m <sup>3</sup> 4 h Rat

*Note* : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS<sup>2</sup> et d'ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Autre Effets Toxiques****Corrosion/irritation de la peau**

Provoque une irritation cutanée selon des tests Draize sur des animaux.

**Lésions/irritation des yeux**

Provoque une sévère irritation oculaire selon des tests Draize sur des animaux.

**Sensibilisation respiratoire et de la peau**

(risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

(risque de cancer)

**Éthylbenzène [No. CAS 100-41-4]**

C.I.R.C Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A3 : Cancérogène confirmé pour les animaux avec effets inconnues pour l'homme.

CA Prop. 65 (California Proposition 65) : Répertoire comme carcinogène

NTP (National Toxicology Program) : Non répertorié

**Mutagénicité** (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

(risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

A haute dose, spermatogénèse a été observée chez le rat mâle par l'inhalation de toluène.

**Tératogénicité** (risque pour la malformation des fœtus)

Un effet fœtotoxique est observé dans les études animales par l'inhalation et par voie orale pour le toluène.

**Toxique pour certains organes cibles — exposition unique**

L'inhalation de xylènes et de toluène peuvent affecter le système nerveux central par inhalation provoquant de l'étourdissement et de la somnolence.

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Toxique pour certains organes cibles –exposition répétées**

Contient du toluène, qui est un danger de catégorie 2 STOT RE pour le système nerveux central et les systèmes cochléaires.

Le toluène et les xylènes sont des produits chimiques ototoxiques selon des études sur des rats : l'exposition par inhalation en présence de bruits forts peut conduire à une perte d'audition (déficience cochléaire).

L'exposition répétée ou à long terme au les xylènes et éthylbenzène peut provoquer des lésions du oreilles internes, foie et l'rein.

**Danger d'aspiration**

Le mélange est classifié comme danger d'aspiration de catégorie 1.

**Section 12 : Données Écologiques**

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Le mélange d'isomères de xylène a une toxicité aiguë pour milieu aquatique de catégorie 2 avec un CL50 96 h minimale de 2.5 mg/L pour les poissons.

L'éthylbenzène a une toxicité aiguë pour milieu aquatique de catégorie 2 avec un CL50 96 h minimale de 4.2 mg / L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc) ; CE50 48 h de 2.5 mg/L pour *Daphnia magna* (Puce d'eau).

Le toluène est une substance toxique pour l'environnement de catégorie aiguë 2. Il est rapidement biodégradable et a un CL50 minimal de 7.63 mg/L for *Oncorhynchus mykiss* (truite arc en ciel); CE50 24 h de 8.9 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau); et un CE50 24 h de 10 mg/L *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte).

**Écotoxicité Aiguë**

Voir l'écotoxicité chronique

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Écotoxicité Chronique**

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques.

Éviter le rejet dans l'environnement.

**Biodégradation**

On s'attend à ce que les solvants soient facilement biodégradable. Les solvants son sujet a une photo-oxydation rapide dans l'atmosphère.

**Autres Effets**

Composé Organique Volatile (COV) règlementé = 100% [980 g/L]

**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

**Référez aux Règlements TMD** (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. (US) DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 5 L ou moins

422BP-4L

**Quantité Limité**

Tailles supérieures à 5 L

422BP-20L

**Numéro UN** : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

**Classe** : 3**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Non

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Voie Aérienne****Référer aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 5 L ou moins

422BP-4L

**Quantité Limité**Qté Net Max/Pqt =  
10 L

Tailles jusqu'à 60 L (passager), 220 L (fret)

422BP-20L

**Numéro UN** : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

**Classe** : 3**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Non**Voie Maritime****Référer au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins

422BP-4L

**Quantité Limité**Instruction  
d'emballage P001

Tailles supérieures à 5 L

422BP-20L

**Numéro UN** : UN1263**Appellation Réglementaire** :

PEINTURES

**Classe** : 3**Groupe d'Emballage** : III**Polluant Marin** : Non

**Note : L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Section 15 : Information sur la Réglementation****Canada****Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

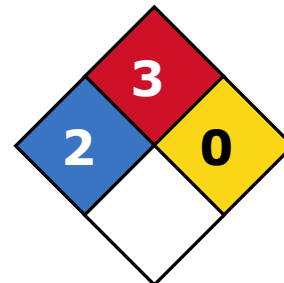
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

**USA****Autres Classifications****Codes® HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>*</b>	<b>2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>		<b>3</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>		<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>		

**CODES 704 NFPA®**

*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modérer) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

**CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient de des xylènes, de l'éthylbenzène et du toluène qui sont répertoriées comme des polluants atmosphériques dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient de l'éthylbenzène (No. CAS 100-41-4 ; quantité rapportable = 1 000 lb), des xylènes (No. CAS 1330-20-7 ; quantité rapportable = 100 lb), et du toluène (No. CAS 108-88-3; quantité rapportable = 1 000 lb) qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

*Suite de section sur la page suivante*



**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du éthylbenzène, qui est répertorié comme une substance cancérigène.

Ce produit contient du toluène, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

**Section 16 : Autres Informations**

**Préparé par le** Département des Affaires Réglementaires

**Date de Révision** 27 février 2020

**Annule et Remplace** 29 avril 2019

**Changement Effectué** : Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence.

**Références**

1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).

2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

*Suite de section sur la page suivante*

**422BP****VERNIS SILICONE MODIFIÉ DE TROPICALISATION PUR****Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Léthal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Léthal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Léthal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : +1-905-331-1396

**Adresses***Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario, Canada  
L7L 5R6

*Siège Social*

9347-193rd Street  
Surrey, British Columbia, Canada  
V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.